

Qualité de l'emploi au Canada

Employés ayant un faible taux de rémunération, 2024

par Jessica Gill

Date de diffusion : le 18 août 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Employés ayant un faible taux de rémunération, 2024

En 2024, 18,5 % des employés au Canada gagnaient moins que le seuil de faible rémunération de 20,00 \$ l'heure. En général, les femmes, les immigrants récents, et ceux travaillant dans des emplois qui n'ont habituellement pas d'exigence en matière de formation scolaire étaient plus susceptibles de percevoir une faible rémunération.

Le groupe d'experts sur la qualité de l'emploi de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) définit le seuil de faible rémunération comme un salaire horaire inférieur aux deux tiers du salaire médian (avant impôt et autres retenues). La proportion d'employés faiblement rémunérés est un indicateur de l'équité salariale et fournit des informations sur les personnes susceptibles d'être exposées à des difficultés économiques.

Toutes les données pour l'indicateur des employés ayant un faible taux de rémunération sont des moyennes annuelles provenant de l'Enquête sur la population active (EPA). Cette analyse se limite aux employés âgés de 15 ans et plus, et les données sur les salaires horaires sont corrigées pour tenir compte de l'Indice des prix à la consommation (IPC) et sont exprimées en dollars constants de 2024.

Tendances historiques, 2006 à 2024

En 2006, un peu moins du quart des employés (24,2 %) gagnaient moins que le seuil de faible rémunération. Depuis lors, la proportion d'employés ayant un faible taux de rémunération a diminué, en grande partie en raison des tendances à la baisse observées de 2009 à 2013 et de 2019 à 2022.

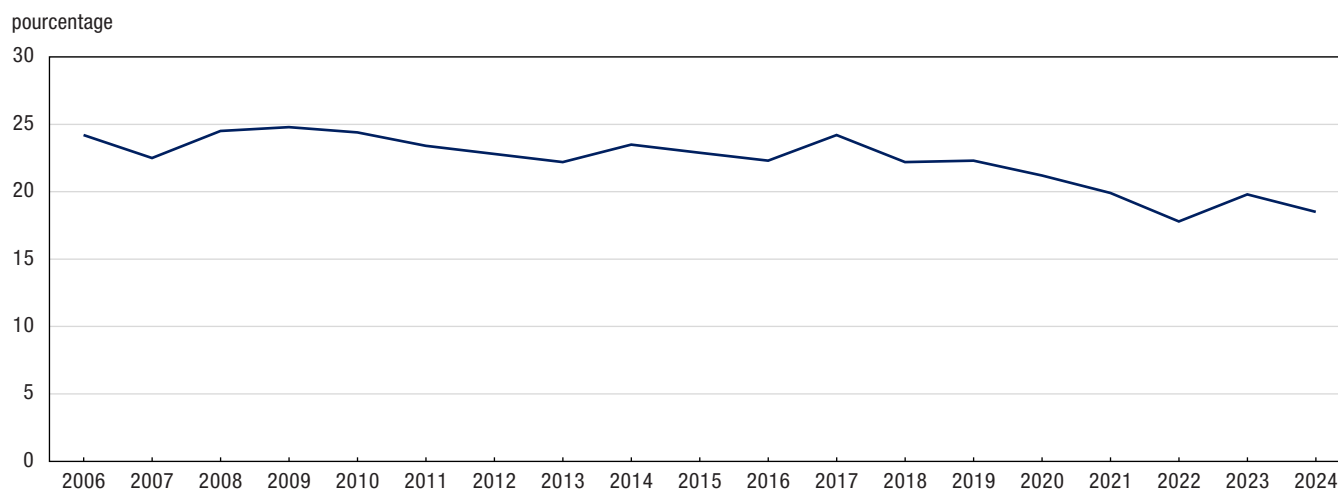
Pendant la pandémie de COVID-19, en 2020, la proportion d'employés ayant un faible taux de rémunération a diminué pour s'établir à 21,2 %. La concentration des pertes d'emploi liées à la pandémie dans des professions moins bien rémunérées a entraîné une réduction de la proportion globale d'employés dans le groupe ayant un faible salaire.

La proportion d'employés ayant un faible taux de rémunération a continué de diminuer au cours des deux années suivantes pour atteindre un creux de 17,8 % en 2022. En 2024, 18,5 % des employés avaient un faible salaire; cette proportion demeurant à l'un des niveaux les plus bas depuis 2006, première année pour laquelle des données comparables sont disponibles¹.

1. En raison des changements dans le traitement des valeurs aberrantes appliqués dans le cadre des révisions de l'EPA de 2023, les données sur les salaires de 1997 à 2005 ne sont plus directement comparables à celles des années suivantes.

Graphique 1

Pourcentage d'employés âgés de 15 ans et plus gagnant un salaire horaire inférieur au seuil de faible rémunération, Canada, 2006 à 2024



Notes : Le seuil de faible rémunération est deux tiers du salaire horaire médian habituel.

À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Les femmes demeurent plus susceptibles de se trouver sous le seuil de faible rémunération que les hommes

En 2006, les femmes (29,7 %) étaient plus susceptibles que les hommes (18,8 %) d'avoir un salaire horaire inférieur au seuil de faible rémunération. Le salaire médian des hommes était également plus élevé que celui des femmes cette année-là (28,22 \$ contre 22,08 \$).

Bien que les femmes (21,8 %) demeuraient plus susceptibles que les hommes (15,4 %) de gagner un salaire inférieur au seuil de faible rémunération en 2024, l'écart entre les deux groupes s'est réduit de 4,4 points de pourcentage. De 2006 à 2024, le salaire médian a augmenté davantage chez les femmes (+18,6 % à 28,00 \$) que chez les hommes (+12,8 % à 32,00 \$).

Un portrait récent

Les employés occupant des postes nécessitant des études ou une formation avancée sont moins susceptibles de se trouver sous le seuil de faible rémunération

Le niveau de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités (FEER) habituellement requis pour exercer une profession donnée constitue un facteur important pour déterminer les taux de salaire. En 2024, les professions de niveau FEER 5, qui ont habituellement aucune exigence en matière de formation scolaire, affichaient le taux le plus élevé de faible rémunération (56,5 %). De plus, 1 employé sur 3 (33,4 %) occupant un poste nécessitant habituellement un diplôme d'études secondaires ou quelques semaines de formation en milieu de travail (FEER 4) gagnait un faible salaire.

En revanche, peu d'employés occupant un emploi professionnel qui nécessite habituellement un diplôme universitaire (2,6 %) ou occupant un poste de gestion (1,7 %) gagnaient une rémunération horaire inférieure au seuil de faible rémunération.

Puisqu'ils sont plus souvent en mesure d'obtenir un poste avec des exigences plus élevées en matière d'études ou d'expérience, moins de 1 employé sur 10 (9,2 %) détenant un baccalauréat ou un diplôme supérieur gagnait moins que le seuil de faible salaire en 2024, comparativement à 1 employé sur 3 (36,0 %) ayant un diplôme d'études secondaires ou moins.

Plus de 6 employés sur 10 gagnaient une faible rémunération dans les services d'hébergement et de restauration

En 2024, la part d'employés faiblement rémunérés était la plus élevée dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (62,5 %), suivi par le commerce de détail (52,1 %). En comparaison, elle était la plus faible dans les services publics (0,7 %), les administrations publiques (2,6 %), les ressources naturelles (3,5 %) et les services professionnels, scientifiques et techniques (4,8 %).

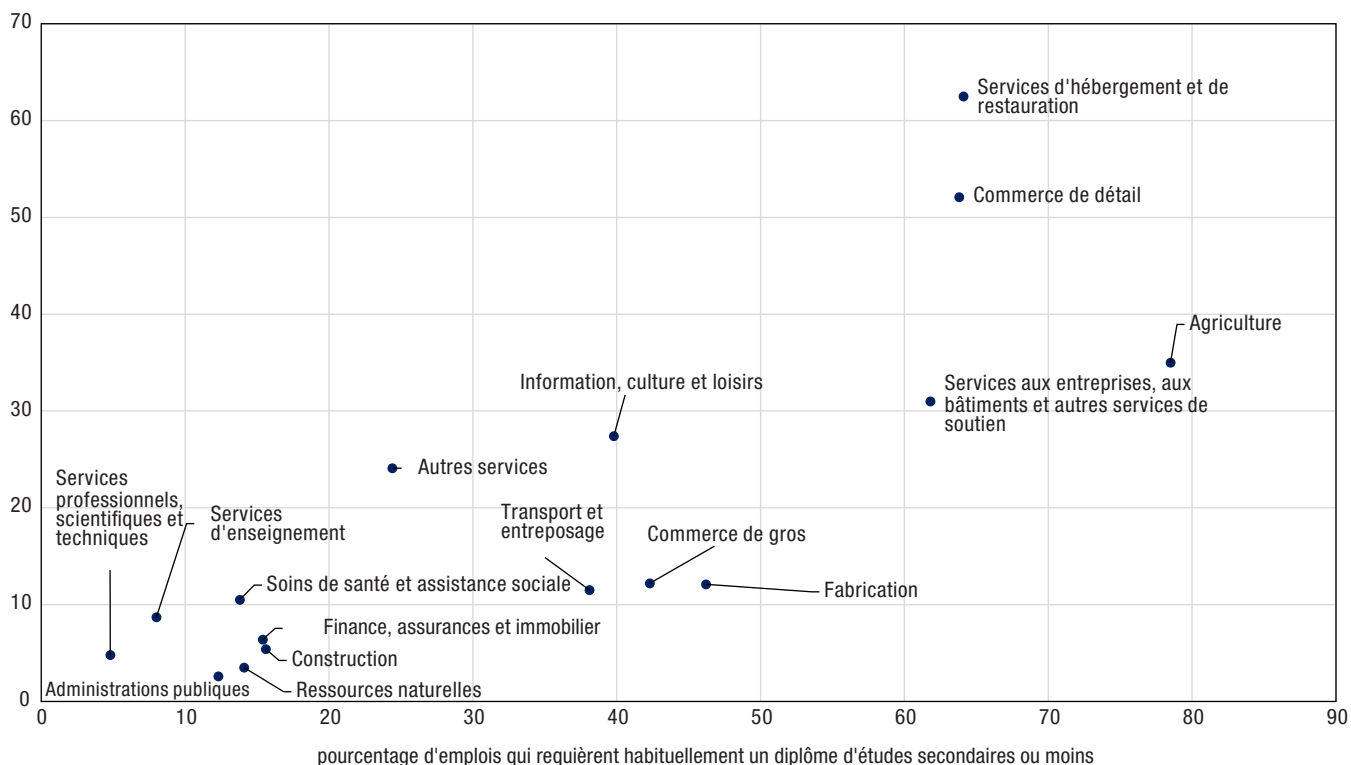
Les secteurs comptant une plus grande proportion d'employés faiblement rémunérés avaient tendance à être ceux ayant des exigences inférieures en matière de formation. Il y avait cependant des exceptions notables. Par exemple, la proportion d'employés faiblement rémunérés était relativement faible dans le transport et l'entreposage (11,5 %), la fabrication (12,1 %) et le commerce de gros (12,2 %), et ce, malgré des exigences de formation en moyenne inférieures à celles d'autres secteurs d'activité.

Cela suggère que d'autres facteurs, tels que les spécialisations et les exigences propres à chaque secteur, la part de l'emploi à temps partiel et la couverture syndicale, jouent un rôle dans la détermination des faibles taux de rémunération à travers les secteurs d'activité.

Graphique 2

Pourcentage d'employés faiblement rémunérés et pourcentage d'emplois qui requièrent habituellement un diplôme d'études secondaires ou moins, selon le secteur d'activité, 2024

pourcentage d'employés qui sont faiblement rémunérés



Note : En raison de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada comme les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Près de 3 immigrants récents sur 10 gagnaient moins que le seuil de faible rémunération

Le taux de faible rémunération parmi les immigrants reçus variait selon leur année d'admission au Canada. Près de 3 immigrants récents employés sur 10 (28,3 %) admis au Canada depuis moins de cinq ans gagnaient moins que le seuil de faible rémunération. En comparaison, 21,0 % des immigrants admis entre 5 et 10 ans plus tôt et 16,1 % des immigrants de longue date admis plus de 10 ans auparavant étaient faiblement rémunérés. Le taux de faible rémunération chez les immigrants de longue date était semblable à celui des employés nés au Canada (16,9 %).

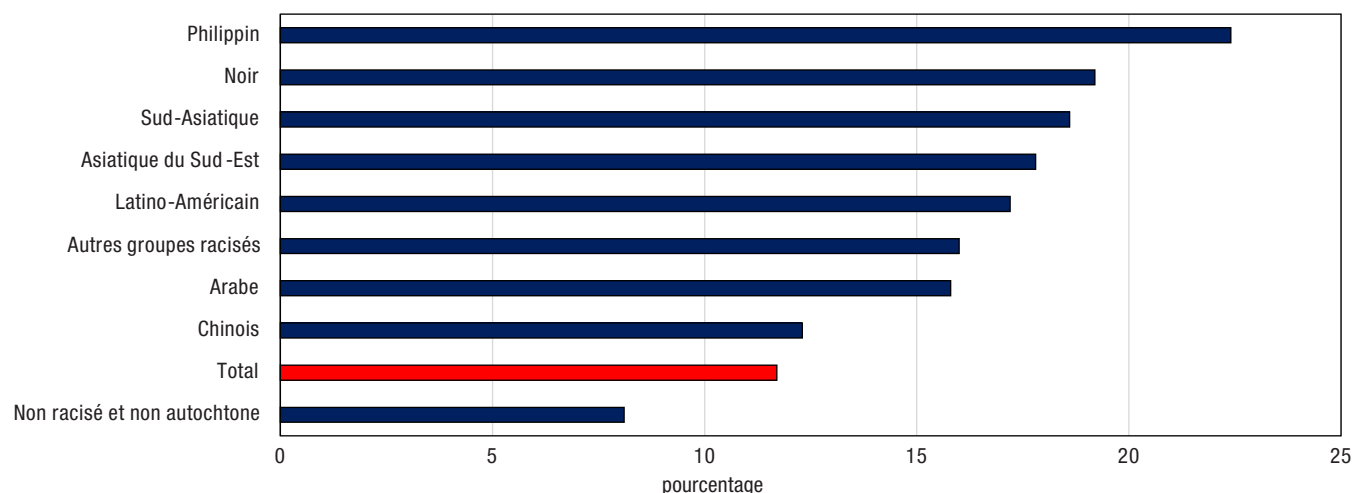
Une faible rémunération était plus courante chez les employés philippins et noirs

En 2024, chez les employés du principal groupe d'âge actif (de 25 à 54 ans), environ 2 employés philippins (22,4 %) et noirs (19,2 %) sur 10 gagnaient un salaire horaire inférieur au seuil de faible rémunération. En comparaison, 8,1 % des employés non racisés et non autochtones dans ce groupe d'âge gagnaient un faible salaire.

Parmi les employés du principal groupe d'âge actif, les taux de faibles salaires étaient plus élevés que la moyenne nationale (11,7 %) dans la plupart des groupes racisés en 2024. Parmi les employés sud-asiatiques, la proportion était de 18,6 %, tandis que pour les employés chinois, elle était de 12,3 %.

Graphique 3

Pourcentage d'employés gagnant moins que le seuil de faible rémunération, personnes âgées de 25 à 54 ans, selon le groupe racisé, Canada, 2024



Note : À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur des **employés ayant un faible taux de rémunération** mesure la proportion d'employés gagnant moins des deux tiers de la rémunération horaire médiane (avant les impôts et autres déductions) à leur emploi principal, ce qui est considéré par le cadre statistique du groupe d'experts de la CEE-ONU comme étant le seuil de faible rémunération.

L'analyse présentée dans cet article est basée sur les seuils de faibles salaires qui sont calculés par rapport au salaire horaire médian des employés dans leur emploi principal au cours de chaque année. Par conséquent, le taux de faible rémunération n'est pas seulement influencé par l'augmentation et la diminution du nombre d'employés au bas de la distribution des salaires, mais aussi par les changements du salaire horaire médian.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2006 à 2024.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2025](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

La classification des professions est fondée sur la Classification nationale des professions (CNP) 2021.

Depuis janvier 1997, l'EPA récolte des renseignements sur les salaires habituels des employés à leur emploi principal. L'enquête demande aux répondants de déclarer leur salaire avant impôt et autres retenues, et d'inclure les pourboires et les commissions. Les salaires horaires et hebdomadaires sont calculés à partir du nombre d'heures de travail rémunérées habituelles par semaine. Les salaires horaires moyens, les salaires hebdomadaires moyens et la répartition des salaires peuvent ensuite être croisés en fonction d'autres caractéristiques comme l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, la profession et le statut syndical. L'analyse incluse dans le présent article est restreinte à la période de 18 ans allant de 2006 à 2024. En raison de changements dans le traitement des valeurs aberrantes dans le cadre des [Révisions apportées à l'Enquête sur la population active \(EPA\) en 2023](#), les données salariales antérieures à 2006 ne sont plus directement comparables à celles des années ultérieures.

Les données de l'EPA reflètent le sexe de la personne jusqu'en décembre 2021 et le genre de la personne à partir de janvier 2022. Bien que le genre et le sexe à la naissance soient deux concepts différents, ce changement n'entraîne pas de rupture significative de la tendance car les deux concepts produisent des distributions très similaires. Tous les produits de données de l'EPA adoptent désormais le terme « genre » pour toutes les années et périodes.

Le salaire horaire ajusté en fonction de l'inflation a été calculé à partir du salaire horaire nominal, en le divisant par l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année, puis en multipliant le résultat obtenu par 100. Pour cette étude, l'IPC est établi à 100 en 2024, ce qui signifie que les résultats sont présentés en dollars constants de 2024.

Les valeurs de l'IPC sont tirées du [Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Gains, salaires et avantages sociaux](#)